

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1478 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ECHCHERKI OMAR

Date de naissance : 1945

Adresse : même

Tél. : 05 22 94 1581 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. CHERIF EL GANOUNI
Médecine Générale
Boulevard Oued Oum Rabie Rue 73
N°2 Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 90 19 46

Date de consultation : 19/4/2014

Nom et prénom du malade : ECHCHERKI Achane Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : TA + Calapelli

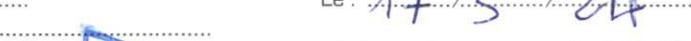
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 17/5/2014

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| RELEVE DES HONORAIRES | | | | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
| 1941/avt | 2 | | 200 | Dr. CHERIFF GOUNOUA Societe Generale Casablanca 1946 |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|---|------------|-----------------------|
|  | 19/04/2014 | 515,00 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

| SOINS DENTAIRES | Dents Traitées | Nature des Soins | Coefficient | |
|-----------------|----------------|------------------|-------------|-------------------------|
| | | | | COEFFICIENT DES TRAVAUX |
| | | | | MONTANTS DES SOINS |
| | | | | DEBUT D'EXECUTION |
| | | | | FIN D'EXECUTION |

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

| | |
|----------|----------|
| | H |
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |
| D | |
| 00000000 | 00000000 |
| 35533411 | 11433553 |

(Création, remont, adjonction)

D  G

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr.Cherif El Ganouni Ahmed

MEDECINE GENERALE

Bd.Oued Oum Rabia - Rue 78 N° 2

Au dessus de la Pharmacie du Nil

Cité Oulfa - Casablanca

Tél.: 05.22.90.19.46

E-mail : aganouni@hotmail.com

الدكتور الشريف المثنوي أحمد

الطب العام

شارع واد أم الربع، زنقة 78، رقم 2

فوق صيدلية النيل

حي الألفة - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.90.19.46

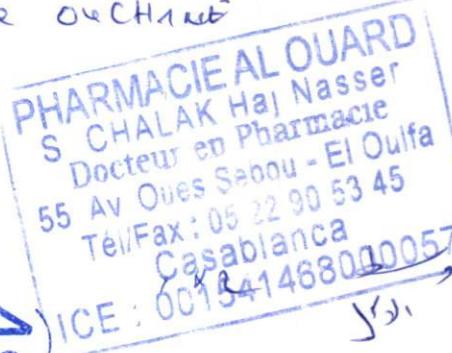
البريد الإلكتروني : aganouni@hotmail.com

Casablanca, le

19/4/2004

الدار البيضاء، في

Dr. CHERIF EL AICH ne ouvrira



29.00

Dr. Caderli
(S)

33.00

② - Antispas (S)

بعاد ك دار

د

64.20
x5

③ - Anci (S)

56/125

11 - 800

38.80
x2

④ - Agif (S)

11 - 300
x2 - 600

Total

585.00

Dr. CHERIF EL GANOUNI A
MEDECINE GENERALE
Boulevard Oued Oum Rbia Rue 78
N° 2 Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 90 19 46

Prière de présenter l'ordonnance à la prochaine maraude

ICE : 001687843000003 - INPE : 091041061

ANCINE Plus® 50mg/12,5mg

30 comprimés pelliculés

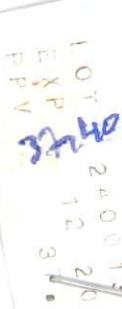
12,5mg



LOT : 169
PER : 03/27
PPV : 64,20 DH



LOT : 169
PER : 03/27
PPV : 64,20 DH



ANCINE Plus® 50mg/12,5mg
30 comprimés pelliculés



LOT : 169
PER : 09/26
PPV : 64,20 DH

LOT : 595
PPV : 38 DH 80
PER : MAI 2026

CARBOLINE CP 30
PPC : 19,00 DH
Urt Av :
10/2026
Lot :
D408R
PHARM

LOT : 588
PER : JAN 2027
PPV : 36 DH 20